

Mécanicien de maintenance automobile

RNCP38101 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 3
Sigle	TP — Titre professionnel
Code(s) NSF	252r
Formacode(s)	23637
Code(s) ROME	I1604
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	18/10/2028

Certificateur(s)

MINISTERE DU TRAVAIL DU PLEIN EMPLOI ET DE L' INSERTION · SIRET : 11000007200014

Partenaires habilités

80 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 67 à former et organiser l'évaluation et 13 à former.

Organisme	SIRET	Habilitation
AFPA ENTREPRISES	82409268800012	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800053	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800061	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800095	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800137	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800145	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800160	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800178	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800186	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800210	Former

Liste complète des 80 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rncp38101-mecanicien-de-maintenance-automobile/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le mécanicien de maintenance automobile assure l'ensemble des opérations de maintenance courante en suivant les préconisations du constructeur.

ACTIVITÉS VISÉES

Il effectue le remplacement des éléments et des organes mécaniques de liaison au sol, de la transmission et du groupe motopropulseur.

Il intervient également sur le véhicule pour le remplacement des éléments mécaniques des systèmes de visibilité et de signalisation ou pour poser des accessoires directement connectables.

Il opère sur tout type de véhicule de transport de neuf personnes ou moins et de transport de marchandises de moins de 3.5 tonnes. Ces véhicules sont mus par des motorisations essentiellement thermiques, mais aussi, hybrides ou électriques.

Le professionnel intervient, notamment en fonction de consignes orales ou écrites sur fiches de travaux, sous la responsabilité d'un hiérarchique auprès de qui il rend compte des interventions réalisées.

L'emploi s'exerce le plus souvent en atelier. Les postures vont de la station debout, face à un plan de travail ou un appareil, jusqu'à des positions fléchies, allongées ou pouvant même conduire à se contorsionner pour certaines interventions dans l'habitacle. Une bonne dextérité est nécessaire.

Les horaires de travail nécessitent parfois des aménagements pour assurer le service.

L'environnement sonore peut atteindre des niveaux élevés mais pour de courtes durées.

La manipulation de charges lourdes est parfois nécessaire.

La manipulation de déchets industriels spéciaux est fréquente. Elle nécessite des précautions de manipulation ainsi que le port d'équipements de protection individuelle en relation avec les produits utilisés.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

1. Effectuer l'entretien périodique, remplacer les pneus et les éléments du système de freinage des véhicules automobiles.

- Effectuer l'entretien périodique des véhicules automobiles.
- Remplacer les pneus et les éléments du système de freinage des véhicules automobiles.
- Intervenir sur un circuit de climatisation automobile fonctionnant au R134a, R1234yf ou R744.

2. Remplacer les éléments de liaison au sol, de direction, de transmission, de signalisation et de visibilité des véhicules automobiles et poser des accessoires connectables.

- Remplacer et régler les éléments de direction et de liaison au sol des véhicules automobiles.
- Remettre en état les assemblages mécaniques endommagés des véhicules automobiles.
- Remplacer les organes de transmission des véhicules automobiles.
- Remplacer les éléments de signalisation et de visibilité, poser des accessoires connectables des véhicules automobiles.

3. Remplacer la distribution et la motorisation thermique des véhicules automobiles.

- Intervenir sur un circuit de climatisation automobile fonctionnant au R134a, R1234yf ou R744.
- Remplacer le moteur thermique et les équipements périphériques des véhicules automobiles.
- Remplacer la distribution du moteur thermique des véhicules automobiles

Blocs de compétences

RNCP38101BC01 — Effectuer l'entretien périodique, remplacer les pneus et les éléments du système de freinage des véhicules automobiles

LISTE DE COMPÉTENCES

- Effectuer l'entretien périodique des véhicules automobiles.
- Remplacer les pneus et les éléments du système de freinage des véhicules automobiles.
- Intervenir sur un circuit de climatisation automobile fonctionnant au R134a, R1234yf ou R744.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation professionnelle : 02 h 30 min

La mise en situation se déroule en présence du jury, selon le protocole suivant :

A partir des consignes inscrites sur une fiche de travaux, le candidat réalise :

- 1 h 00 un entretien périodique ou pré contrôle technique sur un véhicule automobile.
- 1 h 00 un remplacement ou réparation d'un pneumatique et remplacement d'un élément du système de freinage des véhicules automobiles.
- 0 h 30 connecter une station de climatisation sur le véhicule et relever les valeurs Pression /T°, contrôler l'étanchéité du circuit fluide et l'efficacité de la climatisation.

Pour clôturer chaque opération, le candidat annote ses observations sur la fiche de travaux.

Durée totale de l'épreuve pour le candidat : 02 h 30 min

RNCP38101BC02 — Remplacer les éléments de liaison au sol, de direction, de transmission, de signalisation et de visibilité des véhicules automobiles et poser des accessoires connectables

LISTE DE COMPÉTENCES

- Remplacer et régler les éléments de direction et de liaison au sol des véhicules automobiles.
- Remettre en état les assemblages mécaniques endommagés des véhicules automobiles.
- Remplacer les organes de transmission des véhicules automobiles.
- Remplacer les éléments de signalisation et de visibilité, poser des accessoires connectables des véhicules automobiles.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation professionnelle : 02 h 15 min

La mise en situation se déroule en présence du jury, selon le protocole suivant :

A partir des consignes inscrites sur une fiche de travaux, le candidat réalise :

- 0 h 45 un contrôle de la géométrie des trains roulants d'un véhicule
- 1 h 30 un remplacement ou une réparation d'un organe de transmission (type arbre de transmission, transmission sur traction, élément de boîte de vitesses sur établi, ...), puis réalisation d'une réparation d'un assemblage endommagé.

Pour clôturer chaque opération, le candidat annote ses observations sur la fiche de travaux.

Durée totale de l'épreuve pour le candidat : 02 h 15 min

RNCP38101BC03 — Remplacer la distribution et la motorisation thermique des véhicules automobiles

LISTE DE COMPÉTENCES

- Intervenir sur un circuit de climatisation automobile fonctionnant au R134a, R1234yf ou R744.
- Remplacer le moteur thermique et les équipements périphériques des véhicules automobiles.
- Remplacer la distribution du moteur thermique des véhicules automobiles.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation professionnelle : 02 h 00 min

La mise en situation se déroule en présence du jury, selon le protocole suivant :

A partir des consignes inscrites sur une fiche de travaux, le candidat réalise :

- 0 h 30 Connecter une station de climatisation sur le véhicule et relever les valeurs Pression /T°, contrôler l'étanchéité du circuit fluide et l'efficacité de la climatisation.
- 1 h 30 un remplacement de périphérique moteur (type bougie, injecteur, ...) et remplacement d'un composant de la distribution (type courroie, galet, ...) sur un moteur thermique essence ou diesel. Pour clôturer chaque opération, le candidat annote ses observations sur la fiche de travaux

Durée totale de l'épreuve pour le candidat : 02 h 00 min

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

- Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers.
- Entretien et réparation de véhicules automobiles légers.
- Commerce de détail d'équipements automobiles.
- Administrations publiques et collectivités territoriale.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Opérateur de service rapide
- Mécanicien de maintenance automobile
- Après une expérience significative
- Opérateur spécialiste de service rapide
- Mécanicien automobile

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

La tenue de l'emploi exige la détention d'une attestation à manipuler les fluides frigorigènes, en famille 2 catégorie V, ou un document permettant sa délivrance sans évaluation complémentaire, conformément au règlement CE 307/2008.

Pour les interventions et les travaux à effectuer sur les véhicules embarquant une source d'énergie électrique

supérieure à 60 volts ou 180 Ah, le professionnel doit être habilité conformément à la norme NF C 18-550.

Le professionnel doit être titulaire du permis de conduire, catégorie B, pour déplacer les véhicules de leur prise en charge à leur restitution.

Code de l'éducation
, notamment les articles L. 335-5, L. 335-6 et R. 338-1 et suivants ;

Arrêté du 22 décembre 2015 relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi ;

Arrêté du 21 juillet 2016 portant règlement général des sessions d'examen pour l'obtention du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5)
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Lien formation-emploi, Conditions de travail contraignantes
Salaire médian (mensuel)	1 910 €
Diplôme le plus fréquent	CAP, BEP ou équivalent en mécanique, électricité, électronique (37 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	G0B41 — Ouvriers mécaniciens de véhicules · tension 5/5 (Très élevée) G1X71 — Techniciens et agents de maîtrise en maintenance de véhicules · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	22 431
Jugés difficiles à recruter	71 %
Emplois saisonniers	5 %
Familles professionnelles (FAP)	G0B41 — Ouvriers mécaniciens de véhicules G1X71 — Techniciens et agents de maîtrise en maintenance de véhicules

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury du titre est habilité par le représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi. Il est composé de professionnels du métier concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Education) .

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	7 145 €
Selon la branche	7 145 € – 7 176 €
Prise en charge	Branches concernées
7 145 €	Valeur par défaut · 212 branches

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 18/10/2028

Date de dernière délivrance possible 18/10/2029

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2021	374	7	72 %	67 %

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP35935

CORRESPONDANCES (PAR BLOCS)

RNCP35935

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

www.travail-emploi.gouv.fr

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/38101/>

Où se former

Formations référencées	42
Organismes	18
Régions couvertes	12
Prix indicatif	320 € – 12 758 €
Durée	7 – 1092 h

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

Se former en apprentissage

Formations en apprentissage	24
Organismes gestionnaires (CFA)	16
Organismes formateurs	22
Régions couvertes	12
Départements couverts	22
Organismes certifiés Qualiopi	22
Sessions	de 09/2025 à 12/2029

Catalogue des formations en apprentissage — réseau des Carif-Oref. Sans frais pour l'alternant : formation financée par l'OPCO de la branche (NPEC).

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	317
Parcours menés à terme	81
Taux d'achèvement	26 %
Période	11/2023 – 09/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	437
Montant total engagé	1 038 458 €
Coût moyen par dossier	2 376 €
Durée moyenne	347 h
Période	11/2023 – 09/2026
France compétences	89 %
Reste à charge titulaire	7 %
Entreprise	2 %
France Travail	1 %
OPCO	0 %
Compte d'engagement citoyen	0 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.